

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

Présents : Xavier Adam - Julien Belland - Viridiana Bouchardon - Emmanuelle Bringuier – Isabelle Caillaud - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet – Alexandra Cochet - Jérôme Lemaire - Nicolas Perier - Nathalie Strippoli - Yves Vacle

Excusés : Marielle Birgy-Robin - Anne Chovet - Stéphane Strippoli

Pouvoirs : Marielle Birgy-Robin à Alexandra Cochet - Anne Chovet à Aurore Chaudet - Stéphane Strippoli à Nathalie Strippoli

La séance est ouverte à 20h15.

Monsieur Jérôme Lemaire est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Délibération vote taux d'imposition 2022 :

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de l'année précédente, soit :

Foncier Bâti : 11.50 % + 13.97% pour la part départementale soit un total de 25.47 %

Foncier Non Bâti : 48.76 %

Le Conseil Municipal adopte ces taux pour l'année 2022 à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Présentation et vote des budgets primitifs 2022

Madame Aurore Chaudet, adjointe déléguée aux Finances, présente à l'assemblée les 3 budgets primitifs 2022.

Budget Communal :

Fonctionnement : 984 623.86 €

Investissement : 1 386 396.48 €

Le budget Communal est adopté à l'unanimité.

Budget Eau et Assainissement :

Fonctionnement : 239 851.19 €

Investissement : 152 990.93 €

Le budget Eau et Assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget Auberge du Lavoir :

Fonctionnement : 19 545.86 €

Investissement : 40 536.99 €

Le budget de l'Auberge du Lavoir est adopté à l'unanimité.

Délibération réglementation des heures complémentaires et supplémentaires :

Madame Alexandra Cochet explique qu'il est nécessaire de retirer la délibération 202203001 du 3 mars 2022 pourtant sur la réglementation des heures supplémentaires et complémentaires. En effet, cette indemnité ne peut pas être attribuée aux agents de catégorie A. La délibération est votée de nouveau avec les mêmes conditions mais uniquement pour les catégories B et C.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération désignation signataire du PC00136622A002 de Monsieur Lemaire

Mr le Maire explique que le service instructeur de la CCPA demande que chaque fois qu'un adjoint dépose une demande d'autorisation du droit des sols, un membre du conseil soit désigné par délibération pour signer l'arrêté correspondant, et ce afin qu'il n'y ait aucun doute sur la probité de ce document.

Mr Jérôme Lemaire ayant déposé une demande de permis de construire pour un projet route du Trolliet, il est donc nécessaire de désigner le signataire de l'arrêté.

Le Conseil Municipal désigne monsieur Nicolas Perier pour signer l'arrêté correspondant au permis de construire n° PC00136622A0002.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Présentation des DIA :

Monsieur le Maire fait la présentation des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission finances :

Madame Aurore Chaudet explique que les demandes de subvention pour le département sont à envoyer avant fin juin pour les projets 2023, il faut donc lui transmettre les plans de financement.

Commission voirie :

Monsieur le maire demande que la commission voirie travaille sur la signalisation des bâtiments et commerces dans le village.

Commission élections :

Madame Aurore Chaudet rappelle que les élections auront lieu dimanche 10 et dimanche 24 avril, le bureau de vote est ouvert de 8 h 00 à 19 h 00.

Commission CALM :

Madame Alexandra Cochet explique qu'il y a 3 arrêts maladies simultanés au CALM ainsi qu'une Atsem cette semaine, elle remercie les bénévoles qui ont pu les remplacer et travaille à l'organisation des jours à venir.

Elle fait part également que 5 agents sur 7 quittent le CALM en fin d'année scolaire, des recrutements vont être lancés.

Commission eau et assainissement :

Madame Isabelle Caillaud explique que les 13 et 15 avril, la société Ray Assainissement viendra curer le réseau d'assainissement de la Chèvre Verte.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la DDT qui impose de remettre les réseaux en état et de créer une nouvelle station d'épuration, sans quoi les nouveaux permis de construire seraient bloqués, il y est précisé que pour le financement de ces travaux, le tarif de l'eau de l'assainissement est inférieur à la moyenne nationale qui est située à 4€ TTC le m³.

Les réseaux devront être remis en état et la nouvelle station d'épuration devra être opérationnelle au plus tard le 31/12/2026.

Monsieur le maire explique qu'il y a eu ce week-end une grosse fuite d'eau qui a nécessité une coupure sur le secteur Mas Dupuis - Trolliet. Une famille a été privée d'eau de 2h à 12h le dimanche. Une réparation provisoire a été faite par les élus, qui a permis à cette famille de retrouver l'usage de l'eau dans leur habitation. La réparation définitive a été faite le lundi par un professionnel.

Commission bâtiment :

Madame Alexandra Cochet et Monsieur Yves Vacle ont rencontré une coloriste qui les a aidés à choisir les couleurs des murs de la future école afin d'éviter l'effet boîte.

Monsieur Julien Belland explique que des entreprises qui ont le marché de travaux de l'école ont l'obligation de faire travailler du personnel en réinsertion pour que la commune puisse bénéficier de subventions supplémentaires, cependant ces entreprises n'ont pas encore effectué les démarches administratives nécessaires. Monsieur Yves Vacle a eu les explications de l'une d'entre elles lors d'une réunion de chantier pour laquelle ce personnel est bien prévu.

Monsieur Julien Belland explique que le prix de l'enrobé a augmenté et que l'entreprise risquait de demander un avenant au marché.

Madame Alexandra Cochet demande s'il ne serait pas préférable de mettre du gazon synthétique à la place de l'enrobé, sa proposition sera étudiée.

Commission information et communication :

Monsieur Jérôme Lemaire informe que le panneau lumineux actuel est devenu obsolète et son utilisation trop compliquée.

2 sociétés ont été rencontrées pour son remplacement, les tarifs les plus intéressants sont ceux qui comprennent l'installation à 600 € suivie d'une location mensuelle à 269 € pendant 5 ans puis à 35 € mensuels.

Il demande aux membres du conseil municipal qui souhaitent ou non garder un panneau lumineux sur la commune : 10 pour, 1 contre et 4 abstentions.

Un autre panneau lumineux sera donc mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30